Journal de l'association Vélocité de l'Angoumois Janvier 2017 n°9



#### Dans de numéro:

Le schéma directeur p2 cyclable - qu'est ce que c'est ?

Qui a dit que p3 Angoulême n'était pas faite pour le vélo ?

Petites avancées p4 juridiques

Grenoble ville p5 cyclable

Equipe de rédaction de ce numéro :

Gillian Kennedy Jean claude Caraire Julien Huart Marc Baijot Tristan Janin Thierry Pierre

# Edito Le vélo une solution d'avenir qui vient du passé!

Le déplacement à vélo est le plus efficace et le plus rapide en milieu urbain et surtout le champion toute catégorie en besoin énergétique.

Les atouts du vélo urbain sont nombreux, la vitesse moyenne de porte à porte est bien plus rapide que la voiture, moins de bruit, moins de pollution, pas d'excès de vitesse dangereux.

Sans compter les bienfaits pour la santé qui se chiffreraient en milliards d'économie pour la sécurité sociale.

Alors pourquoi sommes nous moins de 4 % au niveau national et 1% sur le Grand Angoulême à nous déplacer régulièrement à vélo ?

En fait, à l'après guerre le développement industriel a permis de fabriquer en série des voitures.

Mais rapidement les villes européennes se sont étouffées dans un trafic trop important générant des bouchons et de la pollution.

Nos villes étaient auparavant adaptées à des déplacements piétons et cyclistes avec une part de plus de 52% pour le vélos!

Dans les années 1970 un grand nombre de citoyens ont demandé un changement et un apaisement des villes. Cette démarche a été entamée principalement dans l'Europe du nord alors qu'en France le lobbying des transports motorisés continuait son influence.

Les villes Françaises ont tenté de s'adapter au trafic automobile mais elles sont aujourd'hui complètement dépassées et asphyxiées , le constat est que nos villes ne sont plus adaptées aux déplacements doux ni à la voiture !

Nous devons donc, repenser nos villes en construisant l'avenir des déplacements urbains en nous inspirant du passé, mais avec des moyens techniques plus performants et l'apparition du vélo a assistance électrique.

L'avenir ne sera donc ce que nous voudrons en faire!

# Assemblée générale

## Le 13 février à 18h à la MPP 50 rue Hergé À Angoulême

Cette assemblée est un moment de rencontre important.

Pour échanger sur nos actions et notre programme pour 2017.

Notre travail avec les communes Nos animations Notre carte cyclable

Cette assemblée se terminera par le verre de l'amitié et quelques gourmandises à partager.

#### Adhérez...

Manifestez votre soutien à Vélocité en prenant votre adhésion.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait,

(dont l'adhésion est antérieure à août 2016)

merci d'envoyer votre cotisation 2017 sur papier libre avant l'assemblée générale du 13 février (adresse en dernière page)

Individuelle : 10 €
Couple: 15 €
Petit budget : 5 €

Nouveaux adhérents, l'adhésion vous donne droit à un gilet de sécurité Page 2 Vélopotins

## Le schéma directeur cyclable ! Qu'est que c'est ?

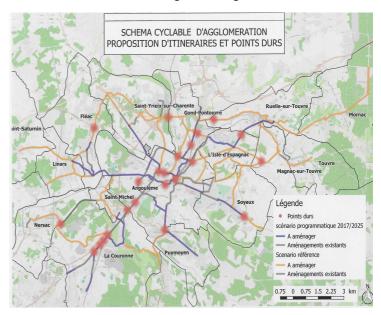
C'est un réseau de voies cyclables permettant de relier les communes du grand Angoulême.

Ce schéma a été défini sur l'ancienne agglomération de 16 communes et non sur la nouvelle couvrant 38 communes depuis le 1 er janvier 2017.

Ce schéma directeur définit les grands axes structurants les plus directs entre les communes.

Ces grands axes sont très similaires à ceux utilisés par le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) qui correspondent aux flux les plus importants de déplacements de la population de l'agglomération.

Le réseau du schéma directeur cyclable utilise soit des bandes cyclables (partagée sur la chaussée) soit des pistes cyclables (séparée de la voirie voitures) selon les opportunités de places disponibles.



La commission de validation technique COTECH à validé le 24 novembre 2016 le réseau proposé par les bureaux d'études.

L'association Vélocité a participé au COTECH ainsi qu'a des réunions de travail avec plusieurs communes pour valider ou définir des solutions alternatives.

Le schéma directeur a été validé en Conseil Communautaire le jeudi 15 décembre 2016.

Le réseau proposé comprend un schéma socle (faisant partie du réseau de base) et un schéma de référence (complémentaire et optionnel).

La réalisation de ce réseau socle donnera lieu a une aide de 40 à 50 % du montant des travaux par le Grand Angoulême. Le restant étant à la charge des communes, qui peuvent faire appel à des fonds européens



Les communes peuvent définir également des plans vélos locaux permettant de desservir les points d'intérêt locaux.

Les plans vélos communaux sont complémentaires du schéma directeur cyclable et sont à connecter au schéma directeur cyclable pour être pertinents et continus.

A terme ce sera un réseau de plusieurs centaines de kilomètres qui permettra aux cyclistes urbains de se déplacer sur l'ensemble de l'agglomération. Nous aurons fait alors un grand pas sur la transition énergétique de déplacement, car aujourd'hui plus de 75 % des déplacements quotidiens de moins de 7 kms se font en voiture dont 80% avec seulement le conducteur ce qui représente plus de 15 000 Tonnes de CO2 par an.



Vélopotins Page 3

# Qui a dit qu'Angoulême n'était pas faite pour le Vélo ?

#### **VELORUTION DU 24 SEPTEMBRE 2016**

Du Port de l'Houmeau au Port de l'Houmeau, en passant par le boulevard bleu , St Cybard, La Grande-Garenne, La Ferme des Valettes, puis bifurquant sur Saint -Martin, le Carrefour Barhouillet...nous étions 151 cyclistes de tous âges, de toutes conditions avec un beau point commun : Notre Vélo !

Des vélos de toutes sortes, tandems, triporteurs avec enfant en caisse, vélos couchés, vélos de route, vélos de rando, vélos électriques et simples vélos de ville; notre défilé coloré, toujours joyeux, souriant, est le plus beau message que nous pouvions envoyer à la population de notre agglomération pour lui dire



## LE VELO EST L'AVENIR DE NOTRE VILLE, DE NOS VILLES et DEMAIN DE NOTRE PAYS !

Derrière nous, nous n'avons laissé aucun nuage de pollution, mais plutôt apaisé l'atmosphère par notre déplacement doux, sans contrainte d'encombrement et de surcroît bon pour la santé.

Cette Véloparade a été un véritable succès qui en appellera d'autres à conditions que nos élu(e)s du Grand Angoulême ,peu présents a avoir la volonté politique d'appuyer sur les pédales, s'impliquent dans le développement des déplacements doux au lieu de continuer à privilégier la voiture ; source de vitesse dangereuse, de bruit, pollution et encombrements.

Mais trêve de pessimisme, les élus de l'agglomération ont voté un schéma cyclable avec des moyens à la clé pour aider les communes dans leurs aménagements. De plus en plus de communes nous sollicitent pour les conseiller sur les aménagements cyclables. Notre association compte aujourd'hui 126 adhérents et chaque année ce chiffre augmente.

Alors faisons un rêve, la prochaine Vélorution sera une véritable Révolution avec tous(tes) nos élu(e)s en selle et des milliers d'Angoumoisins dans leurs roues préfigurant un rêve ; désir encore plus fou : une ville au cœur sans voiture !



Pour donner vie à nos rêves nous avons encore besoin de renforcer notre association.

#### Alors n'attendez pas pour nous rejoindre!

PS: Nous remercions très chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette Vélorution: HardPork, Cyclofficine et tous les bénévoles de Vélocité au premier rang desquels les infatigables: Cyrille et Gillian!



Page 4 Vélopotins

# Petites avancées juridiques (non exhaustives)

## IKV : possible mais avec une portée limitée !

IKV (Indemnité Kilométrique Vélo) : C'est une indemnisation pour les trajets domicile-travail destinée aux salariés des entreprises privées.

l'IKV est facultative et limitée aux seules entreprises privées l'IKV est exonérée de cotisations sociales (pour l'employeur) et d'imposition sur le revenu (pour le salarié) dans la limite d'un plafond annuel de 200 €

le cumul de l'IKV avec la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun est limité au seul rabattement vers la station la plus proche (décret n°2016-1184 du 31 août 2016)



Malheureusement elle n'a pas caractère obligatoire, elle n'est pas ouverte à tous et est plafonnée (contrairement à la Belgique...)

## Décret du 2 juillet 2015

Les cyclistes peuvent, en ville, s'éloigner des voitures en stationnement

Pour les automobilistes, il devient possible de chevaucher, et non franchir, une ligne continue pour doubler un cycliste.

Les double sens cyclables sont étendus aux rues limitées à 30 km/h. Plus besoin d'être en zone 30 (sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police).

Les cyclomoteurs ne sont plus systématiquement autorisés dans les sas ; cela devra résulter d'une décision de police et d'une signalisation spécifique A noter que les motos y étaient déjà exclues (mais ce n'est pas ce que l'on constate quotidiennement)

Le Cédez-le-passage cycliste aux feux est possible en section courante (donc plus uniquement limité aux intersections)

Les amendes relatives au stationnement sur les aménagements cyclables, sur les trottoirs, à 5m en amont des passages piétons et à proximité des feux ou panneaux de signalisation sont renforcées.

La chaussée à voie centrale banalisée (« chaussidou») est légalisée en milieu urbain (jusqu'alors les accotements n'étaient utilisables par les cyclistes que hors agglomération)

## Les cédez-le-passage cyclistes

Mieux connus sous la dénomination courante de « tourne-à-droite » (TAD) et « tout droit » (TD) mais il existe aussi des « tourne à gauche » dans certaines configurations.

Les panneaux de TAD et TD ont pour objectif de fluidifier et sécuriser la circulation des cyclistes en évitant aux cyclistes de se trouver dans les angles morts des véhicules qui tournent à droite.

Le fonctionnement des TAD et TD est équivalent au feux clignotants pour les voitures. les cyclistes peuvent passer au feu rouge, équipés de ces petits panneaux, en étant non prioritaire devant les piétons et les véhicules

En cas de panne du feu tricolore ce sont les règles du code de la routes qui s'appliquent (priorité à droite ou panneaux de signalisation complémentaires)

Le déploiement de ces aménagements n'est absolument pas automatique et relève de la responsabilité volontaire de la mairie, officialisé par un arrêté.





Vélopotins Page 5

# Grenoble ville cyclable

D'ici 2020, la Métropole Grenobloise ambitionne de multiplier par 3 le nombre de déplacements à vélo dans l'agglomération : soit 216 000 déplacements par jour ! Telle est l'une des ambitions majeures de la nouvelle politique cyclable de Grenoble-Alpes Métropole.

Depuis septembre 2015 et de façon progressive la métropole grenobloise a adopté le plan « métropole apaisée » sur l'ensemble de son territoire : généralisation du 30km/h (sauf grands axes), partage de la chaussée, élargissement de la zone piétonne, développement du service de location vélo longue durée, plan pollution dès les premiers symptômes, création d'une zone à circulation restreinte pour les véhicules les plus polluants.





Mais surtout la création d'un REVe (Réseau Express Vélo) : 3 axes cyclables structurants qui permettent la traversée de la métropole le plus rapidement et le plus sereinement possible : priorité au vélo lors des carrefours, détection des cyclistes. Ces axes mesurent 3 mètres de larges et sont séparés physiquement dans chaque sens ce qui permet le dépassement et le croisement en sécurité.

Grenoble est une ville pionnière en terme de transport en commun : 5 lignes de tramway, 6 lignes « Chrono », 11 lignes standards et 28 lignes de proximité. C'est en ayant une offre de transport en commun et une vraie politique cyclable que ce territoire a su mettre en place un report modal vers tous les modes de transports doux pour atteindre 5 à 6% sur une agglomération de plus de 500 000 habitants.

#### Quelques chiffres:

6 000 « Métrovélo » en circulation via le service de location longue durée.

**320 km** d'itinéraires cyclables pour circuler dans l'agglomération grenobloise. (avant REVe)

5 000 places de stationnement vélos réparties sur environ 1 000 points de l'agglomération

+32% pour l'usage du vélo entre 2009 et 2015





